

# Appel de candidatures pour les titulaires d'un emploi supérieur

## Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

### Avis de recrutement de personnes aptes à être nommées au poste de membre et vice-présidente ou vice-président responsable du mandat jeunesse (temps plein)

La secrétaire générale associée responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif invite les personnes intéressées et possédant les qualités recherchées à soumettre leur candidature aux fins de constituer une liste de personnes aptes à être nommées au poste de vice-présidente ou vice-président à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (la Commission) et à être désigné responsable du mandat confié à la Commission par la Loi sur la protection de la jeunesse (chapitre P-34.1).

Ces candidatures sont recherchées en vue de pourvoir un poste de membre et vice-président ou vice-président.

#### ATTRIBUTIONS

Sous la supervision de la présidente ou du président de la Commission, la personne titulaire du poste participe à la conduite des affaires de la Commission et à l'accomplissement de sa mission. Elle assume, plus particulièrement, mais non exclusivement, la responsabilité de tout le volet Jeunesse, sans compter l'interrelation avec le volet Droits de la personne. À ce titre, la personne titulaire doit notamment :

- participer à la préparation des comités d'enquête jeunesse, les présider et assurer le suivi des décisions;
- collaborer à la préparation des réunions de l'équipe de gestion, y participer et en assurer le suivi;
- coordonner certains travaux découlant de la planification stratégique et y participer;
- participer à l'élaboration d'amendements législatifs et à l'adoption des positions de la Commission;
- assumer une importante partie des relations publiques, des relations extérieures et des représentations en commission parlementaire et contribuer à assurer une plus grande présence nationale de la Commission, notamment en matière de défense des droits de la jeunesse;
- répondre à diverses demandes visant à assurer la promotion et l'avancement des droits des enfants ou des droits de la personne;
- Sur désignation par le gouvernement, remplacer temporairement la présidente ou le président en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci ou de celui-ci ou de vacance de sa fonction.

#### LIEU(x) DE TRAVAIL

Montréal

#### CONDITIONS DE TRAVAIL

L'Assemblée nationale, sur proposition du premier ministre, nomme, avec l'approbation des deux tiers de ses membres, la vice-présidente ou le vice-président pour un mandat d'au plus dix ans. Le traitement est déterminé par le gouvernement suivant les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein (décret 450-2007 du 20 juin 2007 et ses modifications subséquentes). L'échelle de traitement, applicable depuis le 1<sup>er</sup> avril 2018, varie de 115 245 \$ à 149 817 \$. Une personne retraitée du secteur public reçoit un traitement qui correspond à celui qui devrait lui être attribué pour occuper le poste visé, duquel est déduit un montant équivalant à la moitié de la rente de retraite qu'elle reçoit de ce secteur.

#### ORGANISME

**Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse**

Nomination par l'Assemblée nationale

#### MISSION

La Commission a pour mission de veiller au respect des principes énoncés dans la Charte des droits et libertés de la personne (chapitre C-12) ainsi qu'à la protection de l'intérêt de l'enfant et au respect des droits qui lui sont reconnus par la Loi sur la protection de la jeunesse. À ces fins, elle exerce les fonctions et les pouvoirs que lui attribuent cette charte et cette loi.

La Commission doit aussi veiller à l'application de la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics (chapitre A-2.01). À cette fin, elle exerce les fonctions et les pouvoirs que lui attribue cette loi.

#### EXIGENCES

##### CONDITIONS D'ADMISSION

La personne candidate doit détenir un diplôme universitaire de premier cycle dans l'un des domaines suivants : droit, sciences sociales, administration ou toute autre discipline pertinente. Elle doit posséder un minimum de dix ans d'expérience dans le domaine du droit de la jeunesse. Elle doit aussi avoir une expérience significative de gestion dans un secteur pertinent.

## CRITÈRES DE SÉLECTION

Les critères qui seront pris en compte pour évaluer la candidate ou le candidat sont notamment :

- son degré de connaissance et d'habileté compte tenu des exigences professionnelles, de formation ou d'expériences particulières au poste de membre et vice-présidente ou vice-président, indiquées dans le présent avis;
- ses qualités personnelles et intellectuelles;
- ses habiletés à exercer la fonction de vice-présidence, notamment sa connaissance du secteur d'activité, ses habiletés managériales, sa capacité de jugement, son ouverture d'esprit, sa perspicacité, sa pondération, sa capacité d'analyse, sa facilité à communiquer et à mobiliser, son esprit de collaboration, son sens des relations publiques, sa capacité à adopter un comportement éthique, son sens du service public;
- sa capacité à contribuer d'une façon particulière à l'étude et à la solution des problèmes relatifs à la protection des droits de la jeunesse;
- sa conception de la fonction de vice-présidence.

Une connaissance des droits de la personne sera considérée comme un atout.

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

Soumettre sa candidature **avant le jeudi 28 mars 2019, à 16 h 30 (HAE)**, en cliquant sur le bouton **Je veux postuler**. Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter la section Comment poser sa candidature.

Nous vous rappelons qu'il est important de préciser chacune de vos expériences de travail pertinentes dans la section Curriculum vitæ de votre dossier personnel.

Lors du dépôt de votre candidature, on vous demandera de fournir une copie des documents prouvant que vous remplissez les conditions d'admission. De plus, vous devrez joindre une lettre de présentation démontrant votre intérêt pour le poste.

## RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour de l'information concernant l'emploi, vous pouvez communiquer avec M. Jean-François Trudel, secrétaire général et directeur de l'administration, au 514 873-5146, poste 304, ou au 1 800 361-6477, poste 304.

Si vous n'êtes pas en mesure de soumettre votre candidature en ligne ou si vous éprouvez des difficultés avec ce site Web, veuillez contacter le Secrétariat aux emplois supérieurs en utilisant les coordonnées indiquées dans la section Nous joindre.

Veuillez noter que seuls les dossiers de candidatures complets et reçus avant la date limite seront considérés.

La Commission souscrit à un programme d'accès à l'égalité et les candidatures des membres des groupes visés (les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées) sont encouragées. Les personnes handicapées qui le désirent peuvent recevoir de l'assistance pour des mesures d'adaptation pour le processus de présélection et de sélection.

## LIENS UTILES

Vous pouvez aussi consulter le site de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (<http://www.cdpedj.qc.ca>) ou encore la Charte des droits et libertés de la personne (chapitre C-12), la Loi sur la protection de la jeunesse (chapitre P-34.1) ainsi que la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics (chapitre A-2.01).

## AVIS AUX PERSONNES CANDIDATES

La candidature, les documents et les renseignements afférents au dépôt de candidature sont confidentiels. Par conséquent, la personne doit s'engager à préserver la confidentialité du dépôt de sa candidature et de toute décision prise à l'égard de celle-ci.

Québec 